



Fiche syndicale de suivi Mouvement Intra 2014 Personnels Administratifs

*Joindre impérativement copie de la confirmation de demande de mutation
et des pièces jointes fournies*

Mouvement intra-académique 2014 des personnels administratifs.

Pour contacter les élu-e-s :

elus@cgteduccreteil.org

Serveur ouvert du 17 mars au 4 avril 2014

<https://amia.orion.education.fr>

Vos coordonnées :

Nom : Prénom.....
Adresse personnelle :
Code Postal Commune.....
Tél: Portable :.....
E-Mail personnel :
Affectation actuelle :
.....

Votre situation :

Statut :

Echelon et grade au 31.12.2013 :

Date de votre entrée dans l'académie :

Enfants à charge de moins de 20 ans au 1^{er} septembre 2013 :

Situation personnelle (marié, pacsé, vivant maritalement, séparation effective...) :

***Vous devez impérativement adresser les pièces justificatives au Rectorat,
en y joignant la confirmation de la demande
Adressez-en un double complet avec cette fiche à la CGT Educ'action Créteil***

CGT Educ'action Créteil

9 rue Génin 93200 SAINT DENIS

mail : elus@cgteduccreteil.org

site www.cgteduccreteil.org

▪ **CALCUL DU BAREME**

1 - Ancienneté dans le poste

- 3 ans d'ancienneté.....30 pts
- 4 ans d'ancienneté.....35 pts
- 5 ans d'ancienneté.....40 pts
- 6 ans d'ancienneté.....45 pts
- 7 ans d'ancienneté.....50 pts
- 8 ans d'ancienneté.....55 pts
- 9 ans d'ancienneté.....60 pts
- 10 ans d'ancienneté.....65 ps

2 - Ancienneté dans le corps : * 1 pt par année

3 - Ancienneté dans la fonction publique de l'Etat : * 1 par année dans la limite de 10 points, les services sont ceux effectués en qualité de titulaire ou de non titulaire pour le compte de l'Etat.

4 - Mutation des APAE sur un poste d'agent comptable.....500 pts

5 - Bonification établissement en zone d'éducation prioritaire ou sensible

- Entre 3 ans et 5 ans.....10 pts
- Au-delà de 5 ans..... 25 pts

6 - Carte

scolaire.....500 pts

7 -Années de séparation pour les agents en activité

- 1 année de séparation.....30 pts
- 2 années de séparation.....35 pts
- 3 années de séparation.....40 pts

Plus 3 points par enfant à charge

8 - Poste en IEN (mouvement des SAENES).....600 pts

9 - Travailleurs handicapés + 80% (vœu sur zone géographique)600 pts

La procédure concerne l'agent, son conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi et tout enfant reconnu handicapé ou malade. La bonification sera accordée sur avis médical du médecin de prévention des personnels

10 - Priorité médicale ou appui social (sur zone géographique).....300 pts

Non cumulable avec la bonification 9

Total :

Votre calcul	Elus CAPA

▪ **VŒUX :**

1		4	
2		5	
3		6	

